

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
reconnaisant et admettant aux subventions les formations
organisées par la Haute Ecole Roi Baudouin à partir de l'année
académique 2006-2007**

A.Gt 24-08-2006

M.B. 27-10-2006

Modification :

A.Gt 18-07-08 (M.B. 02-09-08)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'article 20 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, complété par les décrets des 24 juillet 1997 et 30 juin 1998 et modifié par le décret du 30 juin 2006;

Vu l'avis n° 44 du Conseil général des Hautes Ecoles des 15 novembre, 29 novembre et 20 décembre 2001 et l'avis n° 53 des 18 décembre 2002, 16 janvier et 20 février 2003 et l'avis n° 65 du 19 décembre 2005;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 22 juin 2006;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 30 juin 2006;

Vu la concertation avec les organisations représentatives des étudiants reconnues au niveau communautaire du 30 juin 2006;

Vu la concertation avec les Pouvoirs organisateurs du 10 juillet 2006;

Vu le protocole du 12 juillet 2006 du Comité de secteur IX et du Comité des Services publics provinciaux et locaux, Section II;

Vu l'avis n° 41.004/2/V du Conseil d'Etat rendu le 21 août 2006, en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1° des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}. - La Haute Ecole Roi Baudouin est autorisée à ouvrir les formations reprises à l'annexe du présent arrêté, à partir de l'année académique 2006-2007.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} juin 2003 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole Roi Baudouin à partir de l'année académique 2003-2004 est abrogé.

Article 3. - La Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 24 août 2006.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET



ANNEXE

TYPE	CATEGORIE	FORMATION	IMPLAN-TATION
Type court	Arts appliqués	Section «Publicité » - Option « Médias contemporains »	Mons
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Banque et finance »	Mons
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Fiscalité »	Mons
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Gestion »	Mons
Type court	Economique	Section « Gestion des transports et logistique d'entreprise »	La Louvière
Type court	Economique	Section « Gestion hôtelière »	La Louvière
Type court	Economique	Section « Informatique de gestion »	Mons
Type court	Economique	Section « Marketing »	La Louvière
Type court	Economique	Section « Secrétariat de direction » - Option « Entreprise – Administration »	Mons
Type court	Economique	Section « Secrétariat de direction » - Option « Langues »	Mons
Type court	Economique	Section « Tourisme » - Option « Animation »	La Louvière
Type court	Economique	Section « Tourisme » - Option « Gestion »	La Louvière
Type court	Paramédicale	Section « Soins infirmiers »	La Louvière
Type court	Pédagogique	Section « Normale préscolaire »	Braine-le-Comte
Type court	Pédagogique	Section « Normale primaire »	Braine-le-Comte
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous -section « Français et français langue étrangère »	Braine-le-Comte
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous- section « Français et religion »	Braine-le-Comte
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous- section « Langues germaniques »	Braine-le-Comte
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous- section « Mathématiques »	Braine-le-Comte
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous- section « Sciences économiques et sciences économiques appliquées »	Braine-le-Comte
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous- section « Sciences humaines : histoire, géographie, sciences sociales »	Braine-le-Comte
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous- section « Sciences : biologie, chimie, physique »	Braine-le-Comte
Type court	Pédagogique	Section « Normale technique moyenne » sous -section « Bois – construction »	Mons
Type court	Pédagogique	Section « Normale technique moyenne » sous -section « Electromécanique »	Mons
Type court	Sociale	Section « Assistant social »	Mons



TYPE	CATEGORIE	FORMATION	IMPLAN-TATION
Type court	Technique	Section « Automobile » - Option « Expertise »	Mons
Type court	Technique	Section « Automobile » - Option « Mécatronique »	Mons
Type court	Technique	Section « Chimie » - Finalité « Chimie appliquée »	Mons
Type court	Technique	Section « Chimie » - Finalité « Environnement »	Mons
Type court	Technique	Section « Construction » - Option « Bâtiment »	Mons
Type court	Technique	Section « Construction » - Option « Génie civil »	Mons
Type court	Technique	Section « Electronique » - Finalité « Electronique appliquée »	Mons
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » 1er cycle	Mons et Charleroi
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Biochimie »	Mons
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Chimie »	Mons
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Electromécanique »	Mons
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Electronique »	Mons

Vu pour être annexé à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole Roi Baudouin à partir de l'année académique 2006-2007.

Bruxelles, le 24 août 2006.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET